



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## déchets ménagers

Question écrite n° 117191

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la mise en place du tri sélectif dans les différents établissements accueillant du public. En effet, si des corbeilles séparatives permettant de discerner le verre et le papier carton ont été mises en place, par exemple dans les aéroports, le tri sélectif est encore absent de très nombreux lieux, où des personnes les fréquentant rejettent beaucoup de papier ou d'aluminium en canette de boisson. C'est le cas notamment dans les supermarchés, les centres commerciaux, les postes, les caisses d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, les écoles, collèges, lycées ou universités, etc. Ces établissements accueillant du public (EAP) pourraient utilement pratiquer le tri sélectif et se doter de poubelles séparatives pour les matériaux récupérables. Il lui demande donc quelles décisions et mesures elle compte prendre en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117191

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2011, page 9502

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)